

SEANCE DU JEUDI 1^{er} MARS 2012

L'an deux mil douze, le premier du mois de mars à vingt heures, Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr RAGER Dominique, Maire

Présents : Mrs Rager – Lavau – Tétaud – Hannard – Pillaud - Lefèvre
Mmes Réveillère – Pubert
Absents : Claudie Brousseau – Alain Choyeau – Joseph-Marie Alletru

Secrétaire de séance : Anne-Sophie Pubert

Rendez-vous de la réunion au plan d'eau

Approbation du compte-rendu de la séance du 19 janvier 2012

1 – Visite et explication des travaux de restauration de la digue au plan d'eau

- visite sur le terrain

✍ Monsieur le Maire présente au conseil municipal les travaux prévus par le conseil général et le calendrier prévisionnel

2 – Visite des travaux à la salle polyvalente

- visite à la salle

✍ Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'ensemble des travaux effectués par les entreprises – explique rapidement les moins-values du dossier maçonnerie suite au changement de la chaudière

3 – Logement « Perrin »

- Monsieur le Maire avait demandé aux conseillers de visiter le logement et de donner leur avis sur son utilisation

✍ Vu les frais importants à réaliser pour une location – vu la possibilité d'agrandir la mairie vers une salle de rangement plus accessible

✍ Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que Mr et Mme PERRIN Pierre ont quitté le logement du 15 rue de la Mairie en octobre 2011.

Après visite du logement, Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal sur l'évolution possible de ce bâtiment, soit le rénover et le remettre à louer, soit le garder libre pour agrandir l'espace de la mairie.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la vacance ou non de ce logement.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- décide de ne plus louer le logement du 15 rue de la Mairie*
- décide de prononcer sa vacance pour le garder en bâtiment annexe à la mairie*
- donne pouvoir au Maire pour créer un accès de ce bâtiment à ceux de la Mairie.*

Fait à St Martin-Lars, le 8 mars 2012
Le Maire, Dominique RAGER